

Le mercredi 26 janvier 2011

**CANADA**

Province de Québec  
Commission scolaire des  
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 26 janvier 2011, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée mesdames Janique Lachapelle, Denise Miron Marion, Guylaine Marcil, Chantal Tremblay, Annette Dumouchel, Madeleine Aumond et Diane Nault et messieurs Éric Éthier, Jacques Masseur, Charles Langevin et Bernard Caron, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Chantal Lamarche, commissaire représentant les parents (primaire), et madame Marielle Roy, commissaire représentant les parents (secondaire).

Absences motivées : madame Marise Veilleux et messieurs Damien Lafrenière, Jacques Pilon et Daniel Moreau

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain,	directeur général
M. Stéphane Rondeau,	directeur du service des ressources éducatives
M. Richard Leblanc,	directeur du service des ressources technologiques, de l'organisation et du transport scolaire
Mme Manon Riel,	directrice du service des ressources financières
M. Charles Pétrin,	coordonnateur du service des ressources matérielles
M. Michel Houde,	directeur du service des ressources humaines et secrétaire général
M. Charles Millar,	coordonnateur du service de l'information et des communications

*Note : cette rencontre s'est déroulée à distance pour certains participants et certaines participantes, c'est-à-dire que les commissaires mesdames Marielle Roy, Annette Dumouchel, Guylaine Marcil et Denise Miron Marion et monsieur Jacques Masseur se trouvaient à la salle des Hauts-Bois de l'école Sieur-de-Coulonge (Fort-Coulonge), tout comme M. Stéphane Rondeau, directeur du service des ressources éducatives, et M. Charles Pétrin, coordonnateur du service des ressources matérielles.*

La présidente madame Diane Nault ouvre l'assemblée. Elle souhaite la bonne année à tous et à toutes.

RÉSOLUTION 2011-CC-001

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts apportés (**caractères gras**).

**A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Ouverture de la séance

Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-001) suite**

- 1- Ordre du jour
- 2- a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2010-11-24  
b) Suivis
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance
- 5- Ordre du mérite scolaire FCSQ / 13 mai 2011
- 6- Concours du comité environnemental
- 7- DEP 1489 (réparation d'armes à feu)
- 8- Tournoi de golf hivernal 2011 / 23 février 2011 (Maison de la famille)
- 9- Activité de cueillette de fonds Fondation / 11 février 2011 (CSSSVG)
- 10- Démocratie scolaire / 31 janvier 2011, à 17 h 30
- 11- Vallée-Jeunesse / 19 février 2011
- 12- Tournée des communicateurs / FCSQ
- 13- Rapport d'informations de la présidente
- 14- Rapport d'informations du directeur général
- 15- Dépôt des procès verbaux :  
a) Comité environnemental, rencontre du 8 novembre 2010

**B) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

- 1- Protecteur de l'élève (si proposition il y a, elle sera déposée sur place)
- 2- Soirée du personnel et des retraités
- 3- Obligation en référence à la loi 100
- 4- Centraide
- 5- Comptes-rendus :  
a) Comité Qualité de vie  
b) C.R.T.-soutien  
c) C.R.T.-enseignants  
d) C.R.T.-professionnels

**C) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES jeunes, adultes, formation professionnelle**

- 1- Calendrier scolaire 2011-2012 : adoption
- 2- Semaine de la persévérance scolaire 15 au 19 février 2011 : résolution
- 3- Nomination d'un représentant au comité consultatif en matière d'éducation et de communication : résolution
- 4- Entente de partenariat entre FCSQ et l'ACELF : résolution
- 5- Mont Ste-Marie : information concernant les passes
- 6- Concours 1<sup>er</sup> de classe : information
- 7- École Laval : vidéo
- 8- Nouvelles générales : *Malgré les critiques, les jeunes Québécois excellent*
- 9- Dépôt de compte(s) rendu(s) :  
a) Comité de coordination pédagogique du 21 septembre 2010  
b) Comité de coordination pédagogique du 19 octobre 2010  
c) Comité paritaire – ehdaa du 5 octobre 2010  
d) Comité paritaire – ehdaa du 18 novembre 2010  
e) Comité paritaire – ehdaa du 15 décembre 2010  
f) Comité des politiques pédagogiques du 2 novembre 2010

Le mercredi 26 janvier 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-001) suite

**D) SERVICE DES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

- 1- Campagne de sécurité dans le transport scolaire
- 2- Protocole d'entente concernant la participation de la commission scolaire à l'organisation d'un système de transport collectif
- 3- Demande de soutien pour un projet d'entraide internationale au Togo
- 4- Modification au protocole d'entente de scolarisation
- 5- Procédure relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires
- 6 Concours Best Buy

**E) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

1. Registre des chèques
2. Envoi des comptes de rappels – taxes
3. Régime d'emprunt
4. Emprunt bancaire (marge de crédit)
5. Entente de paiement – taxes scolaires
- 6- Ajoute de signataires**

**F) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 1- Rénovation, salles de déshabillage et douches -CEHG
- 2- Rénovation, salles de déshabillage et douches – école Sacré-Cœur de Gracefield
- 3- Mesure «Maintien des bâtiments 2010-2011»
- 4- Vente terrain Mansfield
- 5- Projet d'économie d'énergie, appel d'offres, biomasse en granules**

**G) AUTRES**

- 1- Questions des commissaires
- 2- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-2A) RÉSOLUTION 2011-CC-002**

**Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 24 novembre 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 24 novembre 2010 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**A-2B) Suivis**

La présidente madame Diane Nault fait certains suivis.

Le mercredi 26 janvier 2011

- page 674, point A-2 b (brigadiers) – M. Leblanc a fait une sensibilisation auprès de la direction et des mises au point ont été faites;
- page 676, point A-5 (appui UQO) – la lettre a été envoyée;
- page 677, point A-7 (plan FCSQ) – le suivi a été fait;
- page 678, point B-1 (grief) – l’audition a eu lieu et le jugement est attendu;
- page 679, point B-4 (entente nationale) – lors de la pause, M. Houde déterminera une date de rencontre avec les membres du comité des ressources humaines et du comité éthique et gouvernance, afin de les consulter;
- page 680, point C-a (éducation à la sexualité) – la résolution a été envoyée;
- page 681, point D-2 (transport collectif) – on y revient ce soir;
- page 683, point G-1 (drapeaux) – M. Pétrin a fait une vérification;
- page 683, point G-1 (suspension de cours et site Internet) – un système sera mis en place;
- page 683, point G-1 (enseigne du centre multiservices) – elle a été installée;
- page 684, point G-1 (impressions) – la présidente n’a pas reçu de retour.

### **A-3 Parole au public**

Il n’y a pas de question du public.

### **A-4 Correspondance**

Il n’y a pas de questions sur la correspondance.

### **A-5 Ordre du mérite scolaire FCSQ / 13 mai 2011**

L’activité aura lieu à l’école secondaire Le Versant, de Gatineau, le 13 mai 2011. Faute de temps, la commissaire madame Denise Miron Marion doit se retirer du comité local. Le comité 2010-2011 sera donc composé de la commissaire madame Marise Veilleux, appuyée de la présidente madame Diane Nault. Les commissaires sont priés de faire parvenir des suggestions de mises en candidature au cours des prochains jours, en préparation à une réunion régionale qui aura lieu à Gatineau le 15 ou le 16 février.

### **A-6 Concours du comité environnemental**

M. Millar présente ce concours qui s’est déroulé en décembre et qui a suscité la participation d’une dizaine de classes du primaire.

### **A-7 DEP 1489 (réparation d’armes à feu)**

M. Sylvain souligne que la députée provinciale Stéphanie Vallée s’est impliquée dans ce dossier et qu’elle est prête à intervenir en faveur de la CSHBO. De plus, la Table Éducation Outaouais appuie aussi la commission scolaire et des approches sont faites auprès de la Conférence régionale des élus de l’Outaouais pour solliciter son appui.

*(La commissaire madame Madeleine Aumond se joint à la rencontre à 19 h 25.)*

### **A-8 Tournoi de golf hivernal 2011 / 23 février 2011 (Maison de la famille)**

La présidente madame Diane Nault mentionne que la commission scolaire s’impliquera dans ce tournoi *via* l’achat de billets.

Le mercredi 26 janvier 2011

**A-9 Activité de cueillette de fonds Fondation / 11 février 2011 (CSSSVG)**

Quatre billets ont été achetés pour le souper, tenu au Mont-Ste-Marie.

**A-10 Démocratie scolaire / 31 janvier 2011, à 17 h 30**

La présidente madame Diane Nault distribue les questions aux commissaires et souligne qu'une personne-ressource, M. Reynald Labelle, a été engagé pour animer la rencontre du lundi 31 janvier. La présidente madame Diane Nault aimerait avoir un retour de tous les commissaires pour savoir qui sera présent.

**A-11 Vallée-Jeunesse / 19 février 2011**

La commission scolaire a acheté six billets pour l'activité vin et fromage. Quatre de ces billets sont encore disponibles et les commissaires intéressés sont priés de contacter Mme Christel Brouillard.

**A-12 Tournée des communicateurs / FCSQ**

Dans le cadre du plan de communication adopté par la Fédération des commissions scolaires du Québec, une tournée des communicateurs a été mise sur pied pour recenser les outils de communications disponibles à l'interne. Cette rencontre aura lieu à Gatineau le 9 février. MM. Rondeau et Millar seront présents.

**A-13 Rapport d'information de la présidente**

La présidente présente son rapport et souligne que le colloque annuel aura lieu les 26-27-28 mai, à Montréal. La commissaire madame Annette Dumouchel est déléguée à l'assemblée générale annuelle. Elle ajoute qu'une mention spéciale sera faite des personnes ayant assumé la direction générale de la CSHBO depuis sa création en 1998, soit M. Louis Pelletier (décédé récemment), Mme Marlène Thonnard et M. Harold Sylvain. Des plaques à leur nom seront apposées au centre administratif et le dévoilement sera fait lors d'une prochaine rencontre du conseil des commissaires.

**A-14 Rapport d'informations du directeur général**

M. Sylvain note que la nouvelle représentante du Pontiac, pour le programme Agir ensemble et réussir, est Mme Holly Richardson.

Par ailleurs, le concours pour le poste de direction des ressources humaines et secrétaire général s'est terminé le 17 janvier dernier. 24 curriculum vitae ont été déposés et une personne-ressource de la Fédération des commissions scolaires, M. Alain Lavoie, nous seconde dans ce processus. Les critères de pré-sélection seront déterminés cette semaine et le comité de sélection entrera alors en action.

**A-15 Dépôt des procès verbaux :**

**a) Comité environnemental, rencontre du 8 novembre 2010**

Dépôt.

Le mercredi 26 janvier 2011

**B) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**B-1 Protecteur de l'élève**

M. Houde explique la problématique entourant la Protecteur de l'élève. Une mise en demeure a été envoyée à celle-ci et des recommandations ont été faites par les secrétaires généraux des commissions scolaires concernées, à l'effet de nommer le substitut au poste de protecteur de l'élève. Le comité de gouvernance et d'éthique doit se réunir pour examiner cette recommandation et le comité de parents doit aussi être consulté.

Par ailleurs, le commissaire à l'éthique a donné sa démission, afin d'aller occuper d'autres fonctions, et le substitut est entré en fonction pour le remplacer.

**B-2 Soirée du personnel et des retraités**

M. Houde présente trois listes : les personnes ayant 15 et 25 ans de service et les personnes qui ont pris leur retraite. Il distribue les invitations aux commissaires.

**B-3 Obligation en référence à la loi 100**

M. Houde résume la correspondance échangée au cours des derniers mois, au sujet du plan de réduction des effectifs demandé par la ministre, et souligne que le conseil doit statuer sur cette question. Les commissaires s'entendent pour préparer ce plan, accompagné de certains commentaires sur les conditions d'actualisation, et de le déposer lors de la rencontre de février.

**B-4 Centraide**

M. Millar présente les résultats de la campagne 2010..

**B-5 Comptes-rendus :**

- a) Comité Qualité de vie
- b) C.R.T.-soutien
- c) C.R.T.-enseignants
- d) C.R.T.-professionnels

Ces comptes-rendus sont déposés.

**C) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

**C-1 RÉSOLUTION 2011-CC-003                      Calendrier scolaire 2011-2012**

**CONSIDÉRANT** le respect des prescriptions du régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter l'organisation pédagogique aux nouvelles réalités engendrées par le renouveau pédagogique, soit le travail en équipe-cycle, la formation continue;

**CONSIDÉRANT** le cheminement réalisé à des fins de consultation sur le projet de calendrier scolaire;

Le mercredi 26 janvier 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-003) suite

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Marcil d'adopter le projet de calendrier scolaire 2011-2012, tel que déposé par la direction du service des ressources éducatives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-2** RÉSOLUTION 2011-CC-004 **Semaine de la persévérance scolaire 2010-2011**

**CONSIDÉRANT** le respect des prescriptions du régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement;

**CONSIDÉRANT** que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement de l'Outaouais, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT** que les élèves du secondaire de l'Outaouais sont parmi les moins persévérants au Québec depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

**CONSIDÉRANT** que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT** que l'Outaouais se mobilise de plus en plus en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette mobilisation s'inspire des meilleurs pratiques de concertation au Québec et bénéficie de la force du réseau des Instances régionales de concertation en persévérance scolaire, dont fait partie la Table Éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS);

**CONSIDÉRANT** que l'expertise des Instances régionales de concertation en persévérance scolaire a largement influencé la récente prise en charge de l'enjeu de la persévérance scolaire sur la scène provinciale, notamment par une participation active à l'organisation des premières journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en octobre 2008 et à l'élaboration du rapport *Savoir pour pouvoir* du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, lequel a servi de base au plan d'action du gouvernement du Québec, *L'école, j'y tiens!*;

Le mercredi 26 janvier 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-004) suite

CONSIDÉRANT que ce plan d'action fixe comme objectif que le Québec atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 % d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que la TÉO et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) organise cette année la deuxième édition des *Journées de la persévérance scolaire*, lesquelles se tiendront du 14 au 18 février 2011 sous le thème *Participons aux couleurs de leur réussite*;

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la région;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Lamarche :

- de déclarer les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2011 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre commission scolaire;
- d'appuyer la TÉO et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS) ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, des médias et des affaires – dans leurs efforts afin que l'Outaouais se démarque quant à l'augmentation du taux de diplomation de ses élèves et étudiants;
- de faire parvenir copie de cette résolution au Comité d'amélioration de la persévérance scolaire à :

Mme Nicole Duquette  
211, rue Henri-Bourassa  
Maniwaki, Québec  
J9E 1E4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-3 RÉSOLUTION 2011-CC-005

**Nomination d'un représentant au comité consultatif en matière d'éducation et de communication**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate Monsieur Stéphane Rondeau, directeur du service des ressources éducatives, à titre de représentant de l'Outaouais au Comité consultatif en matière d'éducation et de communication.



Le mercredi 26 janvier 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-005) suite

Le mandat de ce comité est de :

- préciser les orientations, les objectifs et les stratégies régionales en matière d'éducation et de communication et ce, en ce qui a trait aux champs d'activités de la CRRNTO (Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais);
- coordonner et supporter la réalisation, en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux d'activités en matière d'éducation et de communication;
- déposer à la CRRNTO un projet de plan d'action régional à cet égard.

À cet effet, il est mandaté officiellement à participer au processus de décision du comité consultatif en matière d'éducation et de communication et donner suite aux décisions prises, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-4** RÉSOLUTION 2011-CC-006

**Entente de partenariat entre la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)**

**CONSIDÉRANT** les liens étroits qu'entretient, depuis plusieurs années, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) avec l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF);

**CONSIDÉRANT** la volonté des deux organismes de contribuer à la promotion d'une éducation en français de qualité;

**CONSIDÉRANT** leur conviction commune, qu'il est dans l'intérêt des jeunes Québécois de créer des liens avec les jeunes des communautés francophones des autres provinces et territoires;

**CONSIDÉRANT** leur volonté de développer chez les jeunes Québécois un fort sentiment d'appartenance à une francophonie contemporaine, diversifiée et ouverte sur le monde.

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Jacques Masseau d'appuyer la FCSQ à signer une entente de partenariat avec l'Association canadienne d'éducation de langue française dans le but d'unir les efforts des deux organismes pour favoriser de plus grands échanges entre les jeunes et le personnel du réseau scolaire québécois et ceux du réseau des écoles desservant les communautés francophones du Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le mercredi 26 janvier 2011

**C-5 Mont Ste-Marie : information concernant les passes**

M. Rondeau fait le point sur cette entente et indique qu'il y a eu beaucoup de demandes.

**C-6 Concours 1<sup>er</sup> de classe : information**

M. Rondeau donne des informations sur ce concours.

**C-7 École Laval : vidéo**

M. Rondeau présente une vidéo de cinq minutes, résumant un reportage réalisé récemment au sujet de l'école Laval.

**C-8 Nouvelles générales : *Malgré les critiques, les jeunes Québécois excellent***

M. Rondeau présente cet article et la présidente madame Diane Nault propose de le faire parvenir aux médias locaux, afin de sensibiliser les parents.

**C-9 Dépôt de compte(s) rendu(s) :**

**g) Comité de coordination pédagogique du 21 septembre 2010**

**h) Comité de coordination pédagogique du 19 octobre 2010**

**i) Comité paritaire – ehdaa du 5 octobre 2010**

**j) Comité paritaire – ehdaa du 18 novembre 2010**

**k) Comité paritaire – ehdaa du 15 décembre 2010**

**l) Comité des politiques pédagogiques du 2 novembre 2010**

Ces comptes-rendus sont déposés.

*(Pause, de 20 h 35 à 20 h 40)*

**Rencontre du comité éthique et gouvernance et du comité des ressources humaines**

M. Houde invite les membres du comité des ressources humaines à une rencontre le 24 février, à compter de 17 h 30, à la salle des Hauts-Bois de Gracefield, au sujet de la Protecteur de l'élève. Plus tard dans la soirée, aura aussi lieu une rencontre en vidéo-conférence avec les membres du comité éthique et gouvernance, d'une durée d'environ une demi-heure. Toutes les modalités seront confirmées plus tard.

**D) SERVICE DES RESSOURCES TECHNOLOGIQUES, DE L'ORGANISATION ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**D-1 Campagne de sécurité dans le transport scolaire**

M. Leblanc donne des informations sur la campagne qui sera organisée au plan national et sur celle qui sera organisée au plan local.

Le mercredi 26 janvier 2011

- D-2** RÉSOLUTION 2011-CC-007                    **Protocole d'entente concernant la participation de la commission scolaire à l'organisation d'un système de transport collectif**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2010-CC-213 ;

**CONSIDÉRANT** que l'entente concernant la participation de la commission scolaire à l'organisation d'un système de transport collectif ne peut être déposée telle que présentée dans la résolution 2010-CC-213 ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel de mandater la présidente, Mme. Diane Nault, et le directeur général, M. Harold Sylvain, de signer l'entente telle que déposée en annexe à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- D-3** RÉSOLUTION 2011-CC-008                    **Demande d'entraide pour un projet d'entraide internationale au Togo**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue par la commission scolaire concernant l'association Humanitaire des Jeunes Volontaires du Togo;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commission scolaire de s'associer à des œuvres humanitaires ;

**CONSIDÉRANT** la procédure concernant la vente de matériel en surplus ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Lamarche de faire exception à l'article 2 de la procédure concernant la vente de matériel en surplus et d'accepter de faire don d'un portable usagé à l'Association Humanitaire des Jeunes Volontaires du Togo.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- D-4** RÉSOLUTION 2011-CC-009                    **Modification au protocole d'entente de scolarisation**

**CONSIDÉRANT** l'organisation des services éducatifs pour la clientèle de 5<sup>e</sup> secondaire à l'école primaire secondaire Sacré-Cœur de Gracefield ;

**CONSIDÉRANT** l'entente de scolarisation pour les élèves des municipalités de Bristol, Clarendon, Shawville, Low et Kazabazua ;

**CONSIDÉRANT** la différence de délimitation géographique entre le primaire et le secondaire dans le protocole d'entente de scolarisation (articles 2 et 3) ;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Chantal Lamarche de modifier le protocole d'entente de scolarisation avec la commission scolaire Portage de l'Outaouais de la façon suivante :

Le mercredi 26 janvier 2011

(RÉSOLUTION 2011-CC-009) suite

- 1- Biffer l'article 2 ;
- 2- Modifier l'article 3 en y indiquant les niveaux primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-5** RÉSOLUTION 2011-CC-010                      **Critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2011-2012**

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire de faire annuellement l'inscription des élèves dans les écoles;

CONSIDÉRANT l'obligation de la commission scolaire d'adopter les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de modifications à la procédure RT-0704-01;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion de reconduire la *Procédure relative aux critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* telle qu'adoptée par la résolution 2010-CC-11 pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D-6**    **Concours Best Buy**

M. Leblanc explique qu'une classe de l'école Sieur-de-Coulonge a remporté un prix d'une valeur de 20 000 \$ dans le cadre d'un concours organisé par la compagnie Best Buy. La présidente madame Diane Nault propose d'envoyer une lettre de félicitation à l'enseignant, M. Luc Lagarde, et à ses élèves.

**E)**    **SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**E-1**    RÉSOLUTION 2011-CC-011                      **Registre des chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué le commissaire monsieur Bernard Caron;

CONSIDÉRANT que les observations du commissaire vérificateur indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Bernard Caron que les registres de chèques de la CSHBO du 23 novembre, 8 décembre, 20 décembre 2010 et 10 janvier 2011 de la C.S.H.B.O. soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**E-2**    **Envoi des comptes des taxes - rappel**

Mme Riel mentionne que les lettres de rappel seront mises à la poste le 3 février.

Le mercredi 26 janvier 2011

**E-3 RÉSOLUTION 2011-CC-012****Institution d'un régime d'emprunts****RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2011, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 11 300 000. \$;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé l'institution par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 30 septembre 2010.

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Guylaine Marcil :

1. QU'UN RÉGIME D'EMPRUNTS, EN VERTU DUQUEL LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS PEUT, SOUS RÉSERVE DES CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES ÉNONCÉES CI-APRÈS, EFFECTUER DE TEMPS À AUTRE, D'ICI LE 30 JUIN 2011, DES TRANSACTIONS D'EMPRUNTS À LONG TERME D'AU PLUS 11 300 000 \$, SOIT INSTITUÉ (LE « RÉGIME D'EMPRUNTS »);
2. QUE LES TRANSACTIONS D'EMPRUNTS À LONG TERME EFFECTUÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS EN VERTU DU RÉGIME D'EMPRUNTS SOIENT SUJETTES AUX CARACTÉRISTIQUES ET LIMITES SUIVANTES :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe ci-dessus, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
  - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « Obligations ») ou auprès de Financement-Québec;
  - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais subventionnées par la Ministre;

Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-012) suite**

3. QU' AUX FINS DE DÉTERMINER LE MONTANT TOTAL AUQUEL RÉFÈRE LE PARAGRAPHE 1 CI-DESSUS ET LE MONTANT AUQUEL RÉFÈRE L'ALINÉA A) DU PARAGRAPHE 2 CI-DESSUS, ON NE TIENNE COMPTE QUE DE LA VALEUR NOMINALE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS;
  
4. QUE, DANS LE CAS OÙ LES EMPRUNTS SONT EFFECTUÉS PAR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS, LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS ACCORDE AU MINISTRE DES FINANCES LE MANDAT IRRÉVOCABLE, PENDANT LA DURÉE DU RÉGIME D'EMPRUNTS :
  - a) de placer, pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
  - b) de convenir, pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis;
  - c) de retenir, pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
  
5. QUE, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées par l'émission d'Obligations, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
  - a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
  - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
  - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa 0 ci-après, être émis en échange du certificat global;
  - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
  - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
  - f) les signataires ci-après autorisés de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
  - g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
  - h) dans la mesure où la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;

Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-012) suite**

- i) par ailleurs, dans la mesure où la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la *Loi sur les banques et les opérations bancaires* (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (L.R.Q., c. C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;

Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-012) suite**

- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais en tout temps avant leur échéance;
  - u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
  - v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
  - w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais qui les signeront;
  - x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais la subvention qui sera accordée à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
  - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;
7. QUE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS SOIT AUTORISÉ, LE CAS ÉCHÉANT, À PAYER LES HONORAIRES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE, DONT LES SERVICES AURONT ÉTÉ RETENUS, EN ACCORD AVEC LA TARIFICATION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE DES FINANCES;
8. QUE DANS LE CAS OÙ LES TRANSACTIONS D'EMPRUNT EN VERTU DU RÉGIME D'EMPRUNTS SONT EFFECTUÉES AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC, CELLES-CI COMPORTENT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
- a) la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et Financement-Québec;
  - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;



Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-012) suite**

- c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

LA PRÉSIDENTE, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL OU LA DIRECTRICE DE SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS, POURVU QU'ILS SOIENT DEUX AGISSANT CONJOINTEMENT, SOIT AUTORISÉ, AU NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS, À SIGNER LES CONVENTIONS DE FIDUCIE PRINCIPALE ET SUPPLÉMENTAIRE, LES CERTIFICATS GLOBAUX, LES CERTIFICATS INDIVIDUELS D'OBLIGATIONS, LA CONVENTION DE PRÊT, LA CONVENTION D'HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE, LE BILLET, À CONSENTIR À TOUTES LES CLAUSES ET GARANTIES NON SUBSTANTIELLEMENT INCOMPATIBLES AVEC LES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES, À RECEVOIR LE PRODUIT NET DES EMPRUNTS OU, LE CAS ÉCHÉANT, À CONSENTIR À CE QU'IL SOIT REÇU PAR LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DONT LES SERVICES AURONT ÉTÉ RETENUS ET À EN DONNER BONNE ET VALABLE QUITTANCE, À LIVRER, SELON LE CAS, LES CERTIFICATS GLOBAUX, LES CERTIFICATS INDIVIDUELS D'OBLIGATIONS OU LE BILLET, À APPORTER TOUTES LES MODIFICATIONS À CES DOCUMENTS NON SUBSTANTIELLEMENT INCOMPATIBLES AVEC LES PRÉSENTES, À POSER TOUS LES ACTES ET À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS, NÉCESSAIRES OU UTILES, POUR DONNER PLEIN EFFET AUX PRÉSENTES;

11. QUE, DANS LA MESURE OÙ LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS A DÉJÀ ADOPTÉ UNE RÉSOLUTION INSTITUANT UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME, LA PRÉSENTE RÉSOLUTION REMPLACE LA RÉSOLUTION ANTÉRIEURE, SANS POUR AUTANT AFFECTER LA VALIDITÉ DES EMPRUNTS CONCLUS SOUS SON AUTORITÉ AVANT LA DATE DU RÉGIME D'EMPRUNTS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-4 RÉSOLUTION 2011-CC-013                      Emprunt bancaire (marge de crédit)**

**CONSIDÉRANT** la limite actuelle de la marge de crédit de 20 millions \$;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des emprunts temporaires autorisés par le MELS;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de nos emprunts;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Janique Lachapelle de demander à la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau d'augmenter notre limite de marge de crédit à 26 millions \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-5 RÉSOLUTION 2011-CC-014                      Entente de paiement comptes taxes scolaires**

**CONSIDÉRANT** les comptes de taxes scolaires non payées par la société 9178-2218 Québec Inc. et les procédures entamées par la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour non paiement;

Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-014) suite**

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Hubert St-Cyr représentant de la société 9179-2218 Québec Inc. d'étaler le paiement des sommes dues sur une durée de 10 ans et ce sans intérêts;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Mansfield & Pontefract a fait des arrangements de paiements avec cette société;

**CONSIDÉRANT** que le fait de ne pas charger d'intérêts sur les taxes scolaires non payées va à l'encontre de l'article 317 de la L.I.P.;

**CONSIDÉRANT** la contre proposition de Monsieur Hubert St-Cyr;

**CONSIDÉRANT** que les montants dus en date du 18 janvier 2011 sur les comptes de taxes scolaires s'élèvent à 36 537.04 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Madeleine Aumond de lui accorder une entente de paiements mensuels sur une durée de trois (3) ans et cela avec intérêts sur les sommes dues à la signature de l'entente et que les taxes scolaires facturées après la date de l'entente soient payées aux dates dues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**E-6 RÉSOLUTION 2011-CC-015      Ajout de 2 signataires des effets bancaires - établissements**

**CONSIDÉRANT** le changement de personnel;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier d'ajouter et autoriser les personnes suivantes à signer les chèques et les effets bancaires pour leur établissement pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ETABLISSEMENT	SIGNATAIRES
Le Rucher	Mélanie Rivest Madeleine Lefebvre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**F) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**F-1 RÉSOLUTION 2011-CC-016      Rénovation des salles de déshabillage et douches, projet RDE-067B, Cité étudiante de la Haute-Gatineau**

**CONSIDÉRANT** l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure «Résorption du déficit d'entretien 2009-2010»;

**CONSIDÉRANT** que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 25 janvier 2011;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme;

Le mercredi 26 janvier 2011

**(RÉSOLUTION 2011-CC-016) suite**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Éric Éthier d'accepter la plus basse soumission conforme, de Les Constructions Langevin et frères, au montant de 193 797,80 \$ (taxes incluses) et résolu que la présidente, Madame Diane Nault et le directeur général Monsieur Harold Sylvain soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

<b>Compagnies</b>	<b>Montant</b>
Les constructions Langevin	193 797,80 \$
Beaudoin Canada inc	212 000,00 \$
Les entreprises Ma-Mi inc	231 969,00 \$
Construction Luc Montreuil inc	235 961,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-2 RÉSOLUTION 2011-CC-017      **Rénovation des salles de déshabillage et douches, projet RDE-065, école Sacré-Cœur, de Gracefield****

**CONSIDÉRANT** l'allocation reçue du MELS dans le cadre de la mesure «Résorption du déficit d'entretien 2009-2010»;

**CONSIDÉREANT** que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des offres de service a eu lieu le 25 janvier 2011;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte Robert Ledoux d'accepter la plus basse soumission conforme;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Annette Dumouchel d'accepter la plus basse soumission conforme, de Beaudoin Canada inc, au montant de 244 000,00 \$ (taxes incluses) et résolu que la présidente, Madame Diane Nault, et le directeur général, Monsieur Harold Sylvain, soient autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

<b>Compagnies</b>	<b>Montant</b>
Beaudoin Canada inc	244 000,00 \$
Les entreprises Ma-Mi inc	250 795,00 \$
Construction Luc Montreuil inc	254 973,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**F-3 Mesure «Maintenance des bâtiments 2010-2011»**

M. Pétrin présente la liste des projets acceptés.

**F-4 RÉSOLUTION 2011-CC-018      **Terrain à vendre à Mansfield****

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire monsieur Charles Langevin de mettre en vente une partie du terrain de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge, soit la section non lotie qui est attenante à la rue Lévesque, d'une superficie approximative de 20 500 pieds carrés, au plus offrant, avec un prix minimal de 9 000,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 26 janvier 2011

**F-5 Projet d'économie d'énergie, appel d'offres, biomasse en granules**

M. Pétrin rappelle que cette option avait été écartée, dans le cas de Sieur-de-Coulonge, au profit de la géothermie. Il appert cependant que les caractéristiques du sol, à cette école, font en sorte que la géothermie n'y est pas réalisable, si bien que nous allons vérifier la possibilité de chauffer avec de la biomasse. L'appel d'offres qui doit être prochainement lancé pour un projet de biomasse à la Cité étudiante incuera donc aussi Sieur-de-Coulonge.

**G- AUTRES**

**G-1 Questions des commissaires**

Le commissaire monsieur Bernard Caron s'interroge sur le déneigement du chemin menant au Black Rollway. M. Sylvain répond que le PÉRO doit assumer cette tâche, mais nous avons un soutien financier à cet effet.

Suite à des questions du commissaire monsieur Bernard Caron, relativement à l'école de Gracefield, M. Pétrin fera des vérifications sur un filtreur qui pourrait être à enlever.

M. Leblanc fera une vérification au sujet d'un point soulevé par la commissaire madame Guiylaine Marcil, à l'effet que trois élèves de Vinton qui doivent traverser la route 148 pour embarquer et débarquer de l'autobus scolaire.

Le commissaire monsieur Éric Éthier se demande pourquoi la CSHBO ne ferait pas venir les autobus quatre heures plus tard, lors des journées de tempête, comme c'est le cas en Abitibi. M. Sylvain répond que ce n'est pas pratique à cause de plusieurs considérations. M. Leblanc ajoute que le comité de transport se penchera néanmoins sur ce qui pourrait être fait, conjointement avec la Commission scolaire Western Quebec.

**G-2 RÉSOLUTION 2011-CC-019                      Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire madame Diane Nault que la présente session soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 23 février 2011, à Fort-Coulonge*

---

Secrétaire général

---

Présidente